

*Initiatives ministérielles*

La lettre suivante vient de P. Payne, qui dit:

Dans le budget, le ministre des Finances abolit l'universalité du régime des pensions de vieillesse. . . C'est précisément ce qu'il avait promis de ne pas faire au cours de la dernière campagne électorale. Le premier ministre Mulroney avait alors déclaré que son gouvernement ne toucherait aux pensions de vieillesse que pour les améliorer.

Personnellement, je ne crois pas que soit sérieuse la raison qui motive cette ponction fiscale. Je crois qu'il est insensé de vouloir réduire le déficit en récupérant des pensions de vieillesse.

Cependant, la population du Canada se rappellera que le gouvernement du pays s'en est pris aux personnes âgées de 65 ans et plus. . .

La lettre suivante, de d'Ornellas, dit que:

Les personnes âgées du Canada s'attendent à ce que leur premier ministre soit intègre. . . Or, celui-ci a promis que tant qu'il serait au pouvoir on ne réduirait pas, mais on améliorerait les pensions de vieillesse.

Il existe d'autres moyens plus équitables de diminuer la dette nationale que de s'en prendre aux personnes âgées en frappant leurs revenus, qui sont fixes, d'un impôt augmentant progressivement.

La lettre suivante vient de M. Messel qui écrit:

On nous demande à nous, personnes âgées dont le revenu est fixe essentiellement, d'abaisser notre niveau de vie pour que le gouvernement actuel ait plus d'argent à dépenser, follement, à mon avis. Les «députés» ont-ils fait des sacrifices, eux, pour atténuer le problème de la dette nationale? Si oui, lesquels?

R. Paskell dit dans la lettre suivante:

Je ne peux que protester contre la disposition budgétaire qui soumet à l'impôt les pensions de vieillesse. . .

Cette infidélité est intolérable de la part du premier ministre et du ministre des Finances. M. Wilson a le toupet de prétendre que cette proposition préserve l'universalité. Croit-il que les électeurs sont stupides à ce point?

. . . les contribuables ont payé leurs primes et, s'il s'agissait d'un régime privé, la pleine admissibilité ne serait pas remise en question, quel que soit le revenu d'autres sources.

J'ai reçu copie de la lettre suivante qui a été envoyée à la ministre d'État au Troisième âge par C. Monette:

Je suis comptable agréé; j'ai travaillé dur pour arriver à gagner un revenu moyen; pendant mes années de vie active, j'ai rendu des services à la collectivité et à mon église et j'ai donné aux oeuvres de charité aussi généreusement que j'ai pu. J'ai payé l'impôt de la sécurité de la vieillesse depuis qu'il existe.

La récupération contredit les promesses électorales et manque à la parole qui nous a été donnée à nous tous qui avons bâti le pays après avoir servi dans les forces armées. . . c'est ainsi qu'on nous récompense de 45 années au service de la Couronne et du pays!

Vous rendez-vous compte que nous devons continuer de payer l'impôt de sécurité de la vieillesse compris dans les impôts généraux, en plus de devoir déclarer la pension comme revenu imposable. . .

Si vous devez hausser les impôts, rendez les taux progressifs en fonction du revenu, mais non en fonction de catégories de personnes.

La lettre suivante vient de M. F. Reynolds:

Nous, les personnes âgées, avons payé des impôts dans le passé pour avoir droit à la pension de vieillesse à 65 ans. Je pense que nous ne méritons pas d'être pénalisées parce qu'un grand nombre d'entre nous nous sommes privées d'un certain luxe pour vivre à l'aise dans notre vieillesse. Si nous avons dépensé follement et qu'à 65 ans nous n'avions que la pension de vieillesse comme moyen de subsistance, nous aurions droit au «supplément». La disposition de récupération de M. Wilson va nous faire souffrir pour avoir été prudents pendant notre carrière.

• (1050)

M. G. Tessier écrit:

Pourquoi le gouvernement du Canada fait-il de la discrimination contre les bénéficiaires des allocations familiales et les personnes âgées qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse. . .

La Charte des droits ne nous garantit-elle pas un traitement égal? Comme les personnes âgées et les familles qui touchent plus de 50 000 \$ par année ne sont pas les seules à avoir contribué à la hausse de la dette nationale, pourquoi devraient-elles être pénalisées?

Une lettre de P.R. Webb dit ceci:

En tant que personne touchée par la récupération de la pension de sécurité de la vieillesse, je vous prie instamment de vous opposer à cette mesure.

Nous devons nous débarrasser des tenants de la droite que manipulent les grandes entreprises qui sont en voie de détruire le Canada. Je suis très tentée d'abandonner et d'aller rejoindre ma fille à Los Angeles!

**M. MacDermid:** Ah oui? Alors, demandez-lui combien coûte son pontage cardiaque.

**Mme Gaffney:** M. et M<sup>me</sup> Woodward écrivent:

Nous tenons à exprimer nos objections face à la récupération de la pension de vieillesse. . .

Beaucoup de personnes âgées ont une santé précaire et doivent payer des sommes considérables pour obtenir de l'aide et des moyens de transport supplémentaires ainsi que pour se procurer des médicaments coûteux. Or, les provinces n'accordent pas toutes une aide financière dans ces domaines.

Une personne qui a travaillé et payé des impôts toute sa vie a sûrement le droit de conserver le pécule qu'elle a amassé pour ses vieux jours. Sa planification de retraite comprenait la pension de vieillesse, qu'elle avait entièrement le droit de s'attendre à recevoir. Cette tentative en vue de récupérer les pensions est une rupture de contrat qu'on peut comparer à une compagnie d'assurance-vie qui ne verserait pas la rente prévue dans la police.

La lettre suivante vient de M. et M<sup>me</sup> Larocque, qui écrivent ceci: